

Dès qu'il s'agit de questions qui ont un aspect international, il appartient d'abord et avant tout au ministère des Affaires extérieures d'amorcer les recommandations politiques et de diriger les discussions avec les Etats-Unis. Mais beaucoup de problèmes canado-américains engagent les intérêts de plusieurs ministères. Dans ces cas, la politique est formulée conjointement par les intéressés.

Le comité interministériel est l'un des instruments de tout ce processus. (Voir 4^e partie.) Les réunions officielles, cependant, n'en constituent qu'un élément, et pas nécessairement le plus important. Dans le déroulement quotidien des travaux, les rencontres et contacts officieux se multiplient, par exemple les conversations téléphoniques régulières, la distribution des projets de documents et les discussions en petits comité spéciaux. En outre, les auteurs de rapports télégraphiques ont l'habitude d'envoyer des copies de ces rapports à tous les ministères et organismes qui peuvent s'y intéresser. Les personnes qui reçoivent ces rapports connaissent suffisamment bien, assez souvent, leurs intérêts et points de vue respectifs, pour être capables d'apporter une réponse ou de prendre une décision par suite de brefs entretiens téléphoniques avec les principaux intéressés. Quand il s'agit de questions plus importantes, la position interministérielle s'élabore au cours de réunions officielles ou officieuses des fonctionnaires intéressés. Quand une question de politique gouvernementale est soulevée, on la réfère au ministre ou au cabinet.

Les communications avec les Etats-Unis durant ou après ces activités passent normalement par l'ambassade du Canada à Washington ou l'ambassade des Etats-Unis à Ottawa. Occasionnellement, les ministres ou les fonctionnaires intéressés peuvent discuter directement avec leurs homologues, à Washington ou à Ottawa. L'Annexe "B" donne en résumé le nombre de ces visites pour 1968 et pour les huit premiers mois de cette année. Dans certains cas, on préfère confier l'étude de la question à l'un des organismes canado-américains que le présent document décrit plus loin.

Ce qui précède donne une idée générale de la conduite des rapports officiels avec les Etats-Unis, quand il s'agit des questions les plus importantes et de celles qui intéressent sérieusement plusieurs ministères. Quand il s'agit de questions d'une portée plus restreinte, il est d'usage que les ministères et les organismes officiels du Canada traitent directement avec leurs homologues étrangers et, dans le cas des Etats-Unis, l'éventail de ces questions est très vaste. Elles comprennent, par exemple, la liaison entre les états-majors canadien et américain sur les problèmes techniques, les rapports continus entre les fonctionnaires du ministère de l'Industrie et du Commerce du Canada et le ministère du Commerce des Etats-Unis, et les contrats d'acquisition que négocient régulièrement le ministère canadien des Approvisionnements et le gouvernement des Etats-Unis. En outre, les ministres et les fonctionnaires canadiens responsables de divers domaines qui sont d'abord de nature nationale entretiennent périodiquement des échanges de vues avec leurs homologues américains.

L'action du ministère des Affaires extérieures, dans cette catégorie de relations, varie beaucoup d'un cas à l'autre. Quand il s'agit de relations surtout techniques, le Ministère peut n'avoir rien à faire. En d'autres domaines, son rôle se limite à maintenir la surveillance ou à faciliter les contacts entre les représentants compétents du Canada et des Etats-Unis. Il importe d'assurer une coordination adéquate quand des questions de politiques surviennent ou que les intérêts de ministères ou d'organismes canadiens divergent. Certaines questions peuvent dès lors exiger